

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

Séance du **31 mai 2011**

L'an deux mil onze et le 31 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CHAZOT Franck, CLAVIER Philippe, CLEMENT Nathalie, DELORD Christophe, FAURIE Christophe, GOUDARD Thierry, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MAULARD Alain , MICHAUD Françoise, PASCAL Joël, POIX Chrystel , RACAMIER Nathalie, SITZIA Eric, TETE Jean Louis.

Absent ayant donné pouvoir : Mme Danièle MARTEL (pouvoir à M. SITZIA)

Absent excusé : Mme Chantal FROMENTOUX

Arrivée en cours de séance : Mme Danièle MARTEL

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : **le 24 mai 2011**

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire félicite chaleureusement au nom de l'ensemble du Conseil municipal Monsieur Thierry GOUDARD pour la naissance de son fils Théo.

2011.05.01 – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT

Sous la présidence de Madame CHAMBON, 1^{er} adjointe, Monsieur JAMONAC, Adjoint en charge des finances présente le compte administratif 2010 du budget communal lequel peut se résumer selon l'annexe jointe.

Monsieur le Maire quitte la séance.

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BUDGET COMMUNAL M14	CA	2010
---------------------	--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 364 890,68	G 1 748 937,13
	Section d'investissement	B 587 008,17	H 676 039,31

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2009	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 225 019,61	I 323 156,48 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)

		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		2 176 918,46 = A+B+C+D	2 748 132,92 = G+H+I+J

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2011 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 374 071,00	L 19 606,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2011	= E+F 374 071,00	= K+L 19 606,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 1 364 890,68	= G+I+K 2 072 093,61
	Section d'investissement	= B+D+F 1 186 098,78	= H+J+L 695 645,31
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 550 989,46	= G+H+I+J+K+L 2 767 738,92

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BUDGET COMMUNAL M14	CA	2010
----------------------------	---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 374 071,00	L 19 606,00
201	Voiries Générales 2003	45 801,00	6 000,00
206	Aménagement Grand Pré -Les Pilles	263 949,00	0,00
208	Aménag.Rte Chomotte/Brogieux	15 000,00	0,00
30	SPORTS CULTURE	5 652,00	0,00
57	Sinistre Bâtiment Technique	43 669,00	0,00
80	AMENAGEMENT LES CHAUMATONS	0,00	13 606,00

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BUDGET COMMUNAL M14	CA	2010
----------------------------	---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2009)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	411 541,00	387 118,50	0,00	0,00	24 422,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	581 250,00	551 701,59	0,00	0,00	29 548,41
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	223 248,00	212 846,38	0,00	0,00	10 401,62
Total des dépenses de gestion courante		1 216 039,00	1 151 666,47	0,00	0,00	64 372,53
66	Charges financières	64 190,00	63 776,21	0,00	0,00	413,79
67	Charges exceptionnelles	56 000,00	334,30	0,00	0,00	55 665,70
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	70 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 406 229,00	1 215 776,98	0,00	0,00	190 452,02
023	Virement à la section d'investissement (2)	524 552,15				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	22 073,00	149 113,70			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		546 625,15	149 113,70			397 511,45
TOTAL		1 952 854,15	1 364 890,68	0,00	0,00	587 963,47
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2009		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2009)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	2 500,00	36 719,96	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	132 244,00	74 620,59	0,00	0,00	57 623,41
73	Impôts et taxes	825 895,00	828 413,13	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	574 699,00	593 542,91	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	19 308,00	19 755,20	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 554 646,00	1 553 051,79	0,00	0,00	1 594,21
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	9 161,72	72 069,49	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 563 807,72	1 625 121,28	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	65 890,43	123 815,85			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		65 890,43	123 815,85			0,00
TOTAL		1 629 698,15	1 748 937,13	0,00	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2009		(3) 323 156,48				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BUDGET COMMUNAL M14	CA	2010
----------------------------	---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2009)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	7 371,00	7 370,76	0,00	0,24
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	797 576,00	293 477,45	374 071,00	130 027,55
	Total des dépenses d'équipement	804 947,00	300 848,21	374 071,00	130 027,79
16	Emprunts et dettes assimilées	162 435,00	162 344,11	0,00	90,89
18	Compte de liaison : affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	23 564,00			
	Total des dépenses financières	185 999,00	162 344,11	0,00	23 654,89
45X-1	Total des opé. pour le compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	990 946,00	463 192,32	374 071,00	153 682,68
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	65 890,43	123 815,85		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	77 956,00	0,00		77 956,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	143 846,43	123 815,85		20 030,58
	TOTAL	1 134 792,43	587 008,17	374 071,00	173 713,26
	Pour information	(3)			
	D001 Déficit d'investissement reporté de 2009	225 019,61			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2009)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	161 805,00	76 493,00	19 606,00	65 706,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	85 810,28	0,00	0,00	85 810,28
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	247 615,28	76 493,00	19 606,00	151 516,28
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	170 921,00	199 265,00	0,00	0,00
1068	Dotations, fonds divers et réserves (8)	251 167,00	251 167,61	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	65 528,00		0,00	
	Total des recettes financières	487 616,00	450 432,61	0,00	37 183,39
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	735 231,28	526 925,61	19 606,00	188 699,67
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	524 552,15			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	22 073,00	149 113,70		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	77 956,00	0,00		77 956,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	624 581,15	149 113,70		475 467,45
	TOTAL	1 359 812,43	676 039,31	19 606,00	664 167,12
	Pour information	(3)			
	R001 Excédent d'investissement reporté de 2009	0,00			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

↳ **constate** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
 ↳ **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
 ↳ **approuve** le compte administratif 2010 du budget principal.

Présents : 19

Votants : 20

Pour : 20

En présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, considérant l'excédent de fonctionnement définitif :

↳ affecte les sommes comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET COMMUNAL 2010

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		323 156,48	225 019,61	
Opération de l'exercice	1 364 890,68	1 748 937,13	587 008,17	676 039,31
TOTAUX	1 364 890,68	2 072 093,61	812 027,78	676 039,31
Résultats de clôture		707 202,93	-	135 988,47
Réintégration résultats Budget M49		39 730,49	-62 012,57	

Besoin de financement Invest.	-	198 001,04	
Excédent de financement			
Restes à réaliser	374 071,00		19 606,00
Besoin de financement Invest. RAR	-	354 465,00	
Excédent de financement Invest. RAR			
Besoin total de financement Invest.	-	552 466,04	
Excédent total de financement			
Cpt 1068 Investissement	552 466,04		
002 Excédent de fonctionnement reporté	194 467,38		

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BALCON DES ALPES	CA	2010
---------------------	---------------------------------------	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 4 183,80	G 13 870,00
	Section d'investissement	B 28 007,18	H 380,00

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2009	Report en section de fonctionnement (002)	C 2 398,27 (si déficit)	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 64 200,72 (si excédent)

		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		34 589,25 = A+B+C+D	78 450,72 = G+H+I+J

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2011 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2011	0,00 = E+F	0,00 = K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	6 582,07 = A+C+E	13 870,00 = G+I+K
	Section d'investissement	28 007,18 = B+D+F	64 580,72 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	34 589,25 = A+B+C+D+E+F	78 450,72 = G+H+I+J+K+L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BALCON DES ALPES	CA	2010
----------------------------	---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BALCON DES ALPES	CA	2010
----------------------------	---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2009)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	6 675,00	862,69	0,00	0,00	5 812,31
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 675,00	862,69	0,00	0,00	5 812,31
66	Charges financières	3 322,00	3 321,11	0,00	0,00	0,89
67	Charges exceptionnelles	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	774,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 471,00	4 183,80	0,00	0,00	7 287,20
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		11 471,00	4 183,80	0,00	0,00	7 287,20
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2009		(3) 2 398,27				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2009)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	450,00	0,00	0,00	0,00	450,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 420,00	3 870,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		13 870,00	13 870,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 870,00	13 870,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		13 870,00	13 870,00	0,00	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2009		(3) 0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

07197 Code INSEE	COMMUNE ROIFFIEUX BALCON DES ALPES	CA	2010
----------------------------	---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2009)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 141,00	5 970,00	0,00	1 171,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	198 275,00	8 703,85	0,00	189 571,15
Total des dépenses d'équipement		205 416,00	14 673,85	0,00	190 742,15
16	Emprunts et dettes assimilées	13 334,00	13 333,33	0,00	0,67
18	Compte de liaison : affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	13 450,00			
Total des dépenses financières		26 784,00	13 333,33	0,00	13 450,67
45X-1	Total des opé. pour le compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		232 200,00	28 007,18	0,00	204 192,82
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		232 200,00	28 007,18	0,00	204 192,82
Pour information		(3)			
D001 Déficit d'investissement reporté de 2009		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2009)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	168 000,00	0,00	0,00	168 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		168 000,00	0,00	0,00	168 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	380,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	380,00	0,00	0,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		168 000,00	380,00	0,00	167 620,00
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	0,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00	0,00		0,00
TOTAL		168 000,00	380,00	0,00	167 620,00
Pour information		(3)			
R001 Excédent d'investissement reporté de 2009		64 200,72			

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

↳ **constate** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

↳ **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

↳ **approuve** le compte administratif 2010 du budget Balcon des Alpes.

Présents : 19

Votants :20

Pour : 20

En présence de Monsieur le Maire, les conseillers décident l'affectation des résultats comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET BALCON DES ALPES 2010

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	2 398,27	-		64 200,72
Opération de l'exercice	4 183,80	13 870,00	28 007,18	380,00
TOTAUX	6 582,07	13 870,00	28 007,18	64 580,72
Résultats de clôture		7 287,93		36 573,54

Besoin de financement

36 573,54

Excédent de financement

Restes à réaliser

- -

Besoin de financement RAR

-

Excédent de financement RAR

Besoin total de financement

Excédent total de financement

002 Résultat Excédent de fonctionnement reporté

7 287,93

001 Résultat d'investissement reporté

36 573,54

Présents : 20

Votants :21

Pour : 21

2011.05.03- COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2010 du budget principal de Monsieur le Trésorier Principal.

Après en avoir constaté les concordances entre les résultats du compte administratif 2010 du budget principal et le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal ; le Conseil Municipal

☞ **Approuve** le compte de gestion du budget principal communal 2010.

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

2011.05.04– COMPTE DE GESTION DU BUDGET BALCON DES ALPES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2010 du budget Balcon des Alpes de Monsieur le Trésorier Principal.

Après en avoir constaté les concordances entre le compte administratif 2010 du budget Balcon des Alpes et le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal ;

Le Conseil Municipal

☞ **Approuve** le compte de gestion du budget Balcon des Alpes 2010.

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

2011.05.05– COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2010 du budget assainissement (compétence communautaire) de Monsieur le Trésorier Principal.

Après en avoir constaté les concordances entre le compte administratif 2010 du budget assainissement et le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal.

Le Conseil Municipal

☞ **Approuve** le compte de gestion du budget assainissement 2010.

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

2011.05.06– DEMANDE DE SUBVENTION- AIDE DU CONSEIL GENERAL POUR LES TRAVAUX DE DENEIGEMENT DE LA VOIRIE

Le Conseil général a décidé depuis l'année dernière d'aider financièrement les collectivités pour le déneigement de la voirie pendant les saisons hivernales.

Le conseil général peut subventionner jusqu'à 50% du coût des travaux de déneigement.

Cette dépense ne sera allouée que si les dépenses justifiées représentent plus de 70 € par kilomètre de voirie.

L'année dernière par exemple, le conseil général a versé une subvention d'un montant de 4970.01 € à la commune.

Selon les critères décidés par le conseil général, la commune de Roiffieux va déclarer les dépenses suivantes :

Achat de produits : 7700.94 €

Travaux effectués en régie (barème départemental) : 1842.00 €

Soit un total de dépenses de 9542.94 €

Pour un nombre de kilomètres de voirie de 66.17km.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☛ **Sollicite** une subvention auprès du Conseil général pour les travaux de déneigement de la saison hivernale 2010/2011.

Présents : 20

Votants : 21

Pour : 21

2011.05.07– DEMANDES DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL ET CONSEIL REGIONAL AU TRAVERS DU CDDRA

M. Le Maire présente les objectifs du schéma d'accueil et de programmation des activités en forêt communale de Roiffieux. Il concerne les 60 hectares de la forêt communale de Roiffieux dédiés à l'accueil du public.

Le montant de l'étude se monterait à 9 061 € TTC dont une partie sur l'amélioration de la qualité du boisement prise en charge par l'ONF dans le cadre du plan de gestion de la forêt communale. **Le reste de l'étude à charge de la commune s'élèverait à 4 779 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- APPROUVE ce projet et son plan de financement présenté ci-dessous
- AUTORISE le Maire à signer les pièces afférentes et à s'occuper de la recherche de financements du présent projet,
- SOLLICITE M. le Président du Conseil Régional de Rhône Alpes pour une subvention à travers le CDDRA Ardèche verte de 2 390 € soit 50% du montant TTC de l'étude ;
 - SOLLICITE M. le Président du Conseil Général de l'Ardèche à travers la programmation 2011 du PACT Ardèche verte pour une subvention de 1 433 € soit 30% du montant TTC de l'étude ;

- ASSURE l'autofinancement de l'étude à hauteur de 956 €

L'étude devrait débuter fin juin 2011 pour un rendu fin octobre 2011.

Présents : 20

Votants :21

Pour : 21

2011.05.08– DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEXE SPORTIF DE LA GARDE- MINISTERE DE L'INTERIEUR

Des travaux de réhabilitation du complexe sportif de la Garde sont envisagés en 2011 suite à l'étude diagnostic menée par le cabinet ATEC.

Cette structure dédiée à l'accueil de la pratique de différentes disciplines sportives est également utilisée comme salle polyvalente lors de manifestations ou activités extra sportives : spectacles, conférences, réunions, centre aéré, soirées dansantes...

Ces équipements demandent aujourd'hui une mise à niveau technique, une remise aux normes, ainsi que certaines améliorations liées aux multiples utilisations et aux effectifs accueillis.

Le cabinet ATEC a fait des propositions répondant à deux volets :

- La mise à niveau technique et la remise aux normes
- L'amélioration et la réorganisation des équipements.

Considérant les travaux nécessaires et compte tenu des contraintes budgétaires de notre commune, il est envisagé de consacrer à ces travaux une enveloppe de 276 000 € HT.

Le Conseil municipal

↳ **Adopte** le plan de financement suivant :

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT Complexe sportif de la Garde

DEPENSES			RESSOURCES		
<i>Libellés</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Libellés</i>	<i>Montant</i>	<i>%</i>
Travaux de remise à niveau	118 500.00	141 726.00			
Travaux d'amélioration	<i>157 500.00</i>	188 370.00	DETR	82 800.00	
			Ministère de l'Intérieur		
			<i>Autofinancement</i>	247 296,00	
Totaux	276 000,00	330 096,00		330 096,00	

L'objectif est d'accompagner les associations et de soutenir le bénévolat encore très important sur la commune, en mettant à disposition des équipements adaptés, conformes et en rapport avec les effectifs accueillis.

Les solutions envisagées permettent d'optimiser les plages d'utilisation, et par voie de conséquence, elles auront une incidence positive sur les coûts de fonctionnement de ces installations.

Une consultation a été lancée afin de retenir un maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

↳ **Décide** de la réalisation de ces travaux à partir du dernier trimestre 2011.

↳ **Sollicite** auprès du Ministère de l'Intérieur au titre des Travaux d'Intérêt local une subvention d'un montant le plus élevé possible.

Présents : 20

Votants :21

Pour : 21

2011.05.09– EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le Maire propose de recruter, en vue du remplacement des agents en congé, deux emplois saisonniers au service technique :

- du 01 juillet 2010 au 26 août 2011.
- Du 01 août au 31 août 2011

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

↳ **Recruter** deux personnes répondant aux profils souhaités

↳ **Signer** les contrats de travail.

Présents : 20

Votants :21

Pour : 21

2011.05.10– CONVENTION AVEC L'ASR GYM

Madame CHAMBON indique au Conseil municipal que dans le cadre du Relais d'Assistants Maternelles se réunissant chaque mardi matin des périodes scolaires, il a été décidé de proposer aux assistantes maternelles et aux enfants présents des cours de baby gym.

Pour ce faire, l'ASR Gym de Roiffieux pourrait effectuer ces cours.

Dans ce cadre, l'ASR Gym a proposé à la commune une convention de partenariat aux conditions suivantes : 15 € de l'heure pour 7 prestations d'une durée de 1h30 soit un montant total envisagé de 157.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

↳ **autorise** Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'ASR Gym selon les modalités ci-dessus exposées.

Présents : 20

Votants :21

Pour : 19

Abst : 2

2011.05.11 – LOTISSEMENT LES TAMARIS- HABITAT DAUPHINOIS

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers d'un courrier d'Habitat Dauphinois relatif au programme Les Tamaris.

La vente d'HLM est devenue un moyen d'accession à la propriété des locataires HLM prôné par les pouvoirs publics. Habitat Dauphinois pourrait proposer à la vente les 11 logements du programme des Tamaris.

Habitat Dauphinois sollicite donc l'avis du conseil municipal sur une future vente de ces logements HLM.

Présents : 20 Votants :21 Pour : 0 Contre : 13 Abst : 8

Le nombre de logements locatifs étant relativement peu importants sur la commune, le conseil municipal après en avoir délibéré donne un avis défavorable à la vente future des logements des Tamaris appartenant à Habitat Dauphinois.

2011.05.12 – LOYER LOGEMENT LA POSTE

La commune est propriétaire d'un appartement situé au centre commercial 53, rue de la Poste, 07100 ROIFFIEUX.

Selon le titre Loyer du contrat de bail passé avec Madame Jacqueline HAMON, la révision du loyer peut intervenir au terme de chaque année du contrat soit le 01 juillet.

Le loyer actuel est de 530 €, il a été augmenté le 01 juillet 2008.

Monsieur le Maire précise que la nouvelle référence de révision des loyers est entrée en vigueur le 10 février 2008 (loi n° 2008-111 du 8 février 2008). La loi n°2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat précise dans son article 9 que l'indice de référence des loyers se substitue à l'indice de référence des loyers défini à l'article 35 de la loi 2005-841 en matière de révision des loyers en cours de bail (dans l'article 17d de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986).

L'indice de référence des loyers d'un trimestre donné correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

Cet indice est calculé sur une référence 100 au quatrième trimestre de 1998. L'évolution de l'indice de référence intervenant dans la révision des loyers d'habitation est arrondie à deux décimales.

Selon cet indice, le loyer de cet appartement serait porté à 538 € mensuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le loyer mensuel à un montant de 538 € à partir du 01 juillet 2011

Présents : 21 Votants :21 Pour : 17 Contre : 2 Abst : 2

2011.05.13– MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE COMPLEXE SPORTIF DE LA GARDE

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en avril 2011 afin de retenir un bureau d'architecture pour la rénovation du Complexe sportif de la Garde.

Deux entreprises ont répondu à cette offre (ARCHIPOLIS et POLYCONCEPT) et leurs propositions ont été analysées par la Commission d'ouverture des plis, réunie les 11 et 25 mai.

Aux vues de leur proposition, la Commission propose au Conseil municipal de retenir la proposition du cabinet ARCHIPOLIS pour un montant de 19 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

↳ **retient** le cabinet Archipolis pour un montant de 19 000.00 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre de rénovation du complexe sportif de la Garde

↳ **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

Présents : 21

Votants : 21

Pour : 21

2011.05.14– ETUDE ONF- FORET COMMUNALE

Une présentation du devis proposé par l'ONF est faite aux conseillers.

Monsieur HEYRAUD et JAMONAC présentent aux conseillers les avantages d'une telle étude et reprennent les missions qu'exercerait l'ONF. Cette mission a pour principal objectif de réaliser une étude sur les aménagements envisageables dans la forêt.

Le devis s'élève à un montant de 4779.22 € TTC à charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

↳ **autorise Monsieur le Maire a retenir l'ONF pour cette mission d'étude pour un montant à charge de la commune de 4779.22 € TTC.**

Présents : 21

Votants : 21

Pour : 21

2011.05.15– INDEMNISATION D'UN HANGAR

Dans le cadre de l'aménagement de la route de la Chomotte, il est envisagé d'élargir l'emprise de la portion de la voie située après la rue du Bachas. Cet aménagement permettra en effet d'aménager des trottoirs sur cette voie.

Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir une parcelle le long de cette voie. Actuellement, un hangar d'une superficie d'environ 120 m² appartenant au propriétaire est présent sur cette parcelle AC 314.

Cependant la commune souhaite bénéficier d'un terrain nu pour pouvoir procéder rapidement à l'aménagement.

Il a été demandé au propriétaire actuel de procéder à la déconstruction de ce hangar utilisé jusqu'à aujourd'hui.

Il est donc proposé au conseil municipal au regard des circonstances précédemment exposées de voter une indemnisation d'un montant de 3500 € à Monsieur Jean Louis FANGET pour le dédommager de la perte d'usage qu'il va subir en démontant ce hangar.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ décide de procéder au versement d'une indemnisation d'un montant de 3500 € à Monsieur Jean Louis FANGET.

Présents : 21

Votants :21

Pour : 21

2011.05.16– ACQUISITION DE PARCELLES- AC 314 et AC 313

Dans le cadre de l'aménagement de la route de la Chomotte, il est nécessaire d'acquérir des parcelles situées le long de la voie.

Ces acquisitions ont pour objectif d'élargir l'emprise de la voie pour aménager des trottoirs et ainsi sécuriser la circulation sur cette voie.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'acquérir les parcelles AC 314 et AC 313, propriété de Monsieur Jean Louis FANGET. Il ajoute que Monsieur FANGET accepte de céder gratuitement ces parcelles à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

☞ décide d'acquérir à titre gratuit les parcelles AC 314 et AC 313 appartenant à Monsieur Jean Louis FANGET.

☞ autorise Monsieur le Maire à exécuter toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains.

Présents : 21

Votants :21

Pour : 21

2011.05.17– ACQUISITION DE PARCELLE- AB 4- LES VIGNES DE GUIRONNET

Lors de la vente d'une habitation à un particulier, il est apparu que la vente d'une partie du chemin de la Font du râteau, décidée en 1977, n'avait pas été réalisée. A ce jour, la commune entretient cette parcelle. Il semble donc opportun de réaliser la régularisation de cet acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

↳ **décide** d'acquérir à titre gratuit la parcelle AB 4 appartenant en indivis à M. Pascal BOUCULAT et Mme Mireille MAUDON ainsi qu'à Monsieur LAFFAY Jean Pierre ou les acquéreurs ultérieurs de cette parcelle.

↳ **autorise** Monsieur le Maire à exécuter toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle.

Présents : 21

Votants : 21

Pour : 21

2011.05.18- REGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Madame CHAMBON indique au Conseil municipal que la Commission Fleurissement s'est réunie et a souhaité apporter de nouvelles modifications au concours communal des maisons fleuries afin de lui donner un nouvel élan.

Pour ce faire, la commission propose comme modification principale de ne plus procéder à l'inscription volontaire des participants.

Les membres de la commission, les agents du service technique et chaque membre du conseil municipal repèreront les maisons fleuries présentes sur le territoire de la commune.

Le jury pourra ainsi aller visiter ces maisons répertoriées.

Madame CHAMBON présente aux conseillers le règlement modifié :

Proposition de règlement du concours des maisons fleuries de Roiffieux

Mai 2011

La commune de Roiffieux organise chaque année un concours des maisons fleuries qui a pour objet de récompenser les actions menées par ses habitants en faveur de l'embellissement et du fleurissement des jardins et bâtiments privés, favorisant ainsi un environnement agréable et accueillant.

Pour participer, il n'est pas nécessaire d'avoir la "main verte", juste quelques semis, graines ou plantes, un peu d'eau et un brin d'imagination. Alors, à vos bêches, pioches, râteaux, pelles, arrosoirs ...

Ce concours a donc un but environnemental et d'offrir un cadre de vie agréable à notre village.

ARTICLE 1 - INSCRIPTION

Il n'y a pas lieu de s'inscrire. Ce concours concerne tous les habitations de la commune. C'est par la presse et l'écho réfoçalien que les habitants seront informés du concours. La période de passage de la commission s'effectuera la deuxième quinzaine de juin. La décoration florale doit être visible de la rue, de la route ou d'un chemin.

ARTICLE 2 - CLASSIFICATION

Les habitations sont classées selon deux catégories :

Catégorie 1 : les maisons avec terrain attenant (jardins),

Catégorie 2 : les maisons sans terrain attenant (fenêtres, balcons, terrasses et pas de porte...).

ARTICLE 3 – LES MAISONS HORS-CONCOURS

Les deux premières habitations de chaque catégorie sont « hors-classement » l'année suivante.

Celles-ci seront proposées au concours intercommunal (dans la mesure où il a lieu).

ARTICLE 4 - ATTRIBUTION DES PRIX, CRITERES DE SELECTION

4-1 Evaluation par le jury

Le jury prendra en compte :

- les jardins (pour la catégorie 1)
- les décors floraux installés en bordure de la voie publique
- les balcons, fenêtres et terrasses
- l'habillage des murs et structures verticales.

Le jury établira son palmarès sur la base d'une observation à partir d'une voie ouverte aux piétons : seul le fleurissement visible de cette voie sera pris en compte.

4-2 Critères d'évaluation

Les éléments d'appréciation :

- 1- Le cadre végétal ou vue d'ensemble pour les usagers de la voie,
- 2- La qualité de la floraison : aspect esthétique et effet d'ensemble; harmonie des formes, couleurs et volumes (pas de fleurs artificielles)
- 3- La propreté et les efforts faits en matière d'environnement immédiat

Chaque critère sera évalué sur la base de 20 points ce qui donnera une note globale de base de 60 points.

4-3 Classement et récompense

Une présélection sera faite sur l'ensemble du territoire de la commune à partir de la première quinzaine de juin par les personnes de la commission et par l'équipe technique des employés municipaux qui ont une bonne connaissance du territoire. Le jury évaluera le fleurissement à partir de cette présélection.

Une invitation à la remise des prix sera envoyée aux primés avec un coupon réponse autorisant leur participation au concours, la citation de leur nom au titre de lauréat (obligatoire) et l'utilisation des photos prises après le passage du jury pour la communication communale (facultative).

La diffusion des résultats sera faite lors de la remise officielle des prix qui aura lieu à la mairie de Roiffieux en fin d'année.

Les résultats pourront faire l'objet d'une parution dans la gazette ou le bulletin municipal, ainsi que dans la presse locale.

ARTICLE 5 - LE JURY

Le jury est composé de membres choisis par la commission (section Fleurissement) : habitants de Roiffieux primés au précédent concours, personnes extérieures compétentes en matière de fleurissement et membres de l'office du Tourisme. Il est présidé par l'adjoint au maire en charge du fleurissement qui peut désigner un(e) conseiller(e) municipal(e) pour le représenter.

Les deux premiers primés du concours de chaque catégorie seront invités à participer au jury de l'année suivante.

Tout membre du jury ne peut pas se présenter au concours en tant que participant.

Le jury visite et note les maisons présélectionnées, établit le palmarès. Il participe à l'organisation de la cérémonie de remise des prix.

ARTICLE 6 - ORGANISATION

La commune de Roiffieux confie à la commission Environnement (section fleurissement) l'organisation du concours avec les missions suivantes:

- La formation du jury
- L'organisation des tournées
- L'établissement du palmarès
- L'organisation de la remise des prix

ARTICLE 7 - ENGAGEMENT

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury. Des photos seront réalisées par les membres du jury. Ces photos pourront être utilisées pour la communication de la commune, sauf avis contraire des candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

☞ adopte le nouveau règlement du concours des maisons fleuries

Présents : 21

Votants :21

Pour : 20

Contre : 1

2011.05.19– DESAFFECTION ET ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL APRES ENQUETE PUBLIQUE

Par délibération en date du 29 mars 2011, le conseil municipal a décidé de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie d'un chemin rural partant de la rue de la poste et bordant les propriétés de M. CLEMENSON et Mme LIMOUZIN.

Monsieur le Maire avait été chargé de nommer un commissaire enquêteur afin de déclencher cette enquête publique.

Mme FOURNIER a été nommée commissaire enquêteur et l'enquête publique s'est déroulée du 09 au 23 mai 2011.

Mme FOURNIER a fait part de conclusions favorables de son enquête le 30 mai 2011

Chaque propriétaire riverain a été informé de cette enquête par lettre recommandée

Considérant l'exposé précédent,

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal décide :

☞ de désaffecter le chemin rural partant de la rue de la poste et bordant les propriétés de M. CLEMENSON et Mme LIMOUZIN

☞ de préciser que les frais d'arpentage seront à la charge des acquéreurs

☞ de fixer le prix de vente dudit chemin à 5 € le m²;

✚ de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété ;

✚ d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Présents : 21

Votants : 21

Pour : 21

QUESTIONS DIVERSES

❖ Réforme territoriale

Le schéma départemental de coopération intercommunale a été présenté par le Préfet de l'Ardèche. Les conseillers peuvent en prendre connaissance en mairie ou sur le site de la Préfecture. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il sera invité à se prononcer sur ces propositions lors du conseil du mois de juin.

❖ Ecoles

Les écoles ont participé au fleurissement de la place du Vivarais le mardi 19 mai en compagnie d'agents du service technique et d'élus communaux.

❖ Santé

Une conférence sur la **prévention des chutes** s'est déroulée le 19 mai à la Bibliothèque. Madame CHAMBON informe le conseil que de nombreuses personnes ont été présentes.

Hospitalisation à domicile : ce système d'hospitalisation tendant à se développer, Madame CHAMBON a mis à disposition des administrés des livrets d'information en mairie.

❖ Travaux

Le bâtiment technique est sur le point d'être terminé, le service technique pourra réintégrer les locaux courant juin.

Route du Grand Pré : les travaux connaissent un retard du fait de la présence importante de rocher sur le parcours. Le transformateur, quant à lui, sera abattu mi juin.

❖ Forêt

Les lycéens du lycée Agrotech ont présenté plusieurs projets de parcours pédagogiques aux élèves du CME. Les conseillers, adultes comme enfants, ont apprécié le travail présenté. Ces propositions serviront d'inspiration à la réflexion sur un aménagement futur de la forêt.

❖ Urbanisme

Madame BOROT présente aux conseillers le compte rendu de la Commission Urbanisme du 19 mai 2011.

❖ Communication

L'écho du mois de juin sera distribué dans vos boîtes aux lettres le mardi 14 juin par les secrétaires de mairie.

❖ **Tourisme**

Madame MICHAUD fait part aux conseillers des informations données lors de l'AG de l'Office du Tourisme : la fréquentation touristique monte dans le nord Ardèche et on peut observer un développement du tourisme vert.

❖ **Ordures ménagères**

Monsieur GOUDARD informe les conseillers que la nouvelle déchetterie a ouvert ses portes le lundi 23 mai.

❖ **Bibliothèque- Conférence**

Monsieur BARBE a réalisé une conférence sur Pierre Marie Christophe BOLLIOUD de BROGIEUX. Monsieur PASCAL remercie la section Histoire de l'ARAM qui a permis cela.

❖ **Fête de la musique**

Elle se déroulera le 21 juin 2011 à partir de 19h00 sur la place du Vivarais. Plusieurs groupes se succéderont puis la scène sera ouverte à tous les musiciens.

❖ **Journées du Patrimoine**

Un repérage s'effectue actuellement pour les journées du Patrimoine. Le thème de l'eau a été retenu.

La séance est levée à 22h30